

## DOSSIER D'INSCRIPTION année scolaire 2023/2024

**INSCRIPTION**

date limite : 23 septembre 2023

**RÉ-INSCRIPTION**

date limite : 5 juillet 2023

### ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Sexe :  Masculin  Féminin

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

A remplir obligatoirement pour les élèves mineurs

#### PARENT 1

(responsable légal, personne à contacter, facturation)

Mme  M.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

#### PARENT 2

(si différent du Parent 1)

Mme  M.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

## ▶ FORMATION MUSICALE cours collectif

L'inscription en classe de Formation Musicale est automatique.

Elle est obligatoire jusqu'à l'obtention de la fin de deuxième cycle (FC2).

- Eveil Musical (élèves scolarisés en classe de CP)       Formation Musicale (à partir du CE1 et plus)

## ▶ FORMATION INSTRUMENTALE cours individuel

- Flûte traversière       Hautbois       Basson       Clarinette  
 Saxophone       Cor d'harmonie       Trompette       Trombone  
 Tuba / Euphonium       Percussions       Piano complémentaire\*       ADI

\* L'accès au cours de piano complémentaire n'est possible qu'après avoir validé l'examen de Fin de Cycle 1 (FC1) dans une autre discipline.

## ▶ PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives font partie intégrante du cursus de formation de notre école de musique.

Les élèves doivent y participer, en fonction de leur niveau et lorsqu'ils sont sollicités par le directeur.

**Une non-participation à ces cours entraînera une facturation complémentaire au coût réel des cours.**

- Classe d'Orchestre       Orchestre d'Harmonie

### EN S'INSCRIVANT à l'École de Musique, les élèves s'engagent à :

- ▶ Respecter le Règlement Intérieur. Document consultable sur notre site internet [www.ohbm.fr](http://www.ohbm.fr)
- ▶ Suivre tous les cours régulièrement
- ▶ Prévenir le ou, les professeurs concernés en cas d'absence
- ▶ Informer le directeur de tout problème ayant un lien direct avec l'École de Musique

### AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES PRESTATIONS DE L'ELEVE

Le responsable légal de l'élève autorise l'École de Musique à :

- ▶ Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de l'École de Musique, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes.
- ▶ Imprimer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site Internet, ...)

L'École de Musique s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice. En cas de refus, le responsable légal doit en informer le Directeur par courrier.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"